

Séance du 29 janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Date de la convocation : 23.01.2024

Date d'affichage : 23.01.2024

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Messieurs BISSON, FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Messieurs NIATI, BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Mesdames VESSAH, KOMBO-TSIMBA, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Messieurs AGARD, ABDELLAOUI, EDOM, Madame BITTY KOUAKOU, Monsieur JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI.

PROCURATIONS : Madame THOBOR pour Monsieur BISSON, Madame LITWINSKI pour Monsieur BIANCHI, Monsieur VEY pour Madame DUCLAU, Madame SOUFI pour Monsieur NIATI, Madame AUDET pour Madame HULIN, Monsieur AMIENS pour Madame LENGARD, Monsieur CARRARA pour Monsieur LAUBERTHE.

ABSENTES : Mesdames RHOUN, AWALE GUEDEI, POCHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel

Rapporteur : M. Bisson

N° 2024-06

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la fonction publique,

VU le code de la commande publique,

VU le décret 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion en date du 22 juin 2023 relative au lancement d'un appel d'offres pour un nouveau contrat d'assurance à effet du 1^{er} janvier 2025 d'une durée de 6 ans,

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents,

CONSIDÉRANT que le Centre de gestion de Seine-et-Marne peut souscrire un tel contrat pour le compte de la commune, en mutualisant les risques,

CONSIDÉRANT que le Centre de gestion propose aux communes et établissements publics qui le souhaitent une prestation d'accompagnement du marché,

Après l'avis de la commission générale en date du 15 janvier 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à donner mandat au Centre de Gestion de Seine-et-Marne afin de souscrire pour le compte de la commune des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès de compagnies d'assurances agréées. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025
- Régime du contrat : Capitalisation
- La mairie de Lieusaint employant au moins 30 agents, souhaite garantir tous les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL et les agents titulaire, stagiaire et non titulaire affiliés à l'IRCANTEC.

Article 2 : De charger le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit, par le biais d'une convention, si les résultats obtenus sont jugés satisfaisants,

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

**POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 29 janvier 2024**


La secrétaire de séance

Nadine HULIN


Le Maire,

Michel BISSON